

Assurance-chômage

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie déploie la baisse des cotisations d'assurance-chômage.

Sherbrooke, le 9 novembre 2006 – Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie se demande jusqu'où ira le mépris du gouvernement fédéral. La Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) annonçait il y a quelques jours une nouvelle diminution de son taux de cotisation pour janvier 2007.

Le gouvernement a, encore une fois, fait la sourde oreille aux demandes de quelque 4 millions de salarié-e-s du Canada qui ne voulaient pas de cette 13^e baisse consécutive. Ces travailleuses et travailleurs, via leurs groupes de défense, leurs syndicats ou leurs partis politiques portent solidairement le même message: «La priorité doit être la bonification du régime d'assurance-chômage».

«La population active a besoin d'être protégée en cas de perte d'emploi. Elle n'a pas intérêt à troquer cette protection contre un petit «trente sous» par semaine. Se réjouir d'une nouvelle baisse de cotisation, c'est oublier ou endosser que le régime actuel d'assurance-chômage exclut 6 personnes sur 10 suite à une perte d'emploi.» affirme Denis Poudrier, coordonnateur du MCCE.

L'acharnement des lobbyistes à la solde des entreprises privées leur a permis d'obtenir ce qu'ils voulaient de la part du gouvernement conservateur. La diminution de 7 cents, par 100 \$ de salaire, du taux de cotisation des salarié-e-s représente une diminution de 10 cents pour les employeurs qui réclamaient une baisse deux fois plus grande.

«Encore un fois, la volonté de quelque 100 000 petites et moyennes entreprises (PME) aura pesé plus lourd que celle de plus de 4 000 000 de salarié-e-s cotisant au régime» précise M. Poudrier.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) réclamait une baisse d'au moins 15 cents et affirmait que celle-ci «serait une mesure clé pour augmenter la productivité et résoudre le problème de la pénurie de main d'oeuvre qualifiée»¹. La présidente de cet organisme, Mme Catherine Swift, partage notre volonté de voir cesser la croissance du surplus accumulé qui atteindra plus de 53 milliards de dollars en mars prochain. Toutefois, elle précisait que: «Le seul moyen d'y parvenir est de réduire les cotisations d'AE de 15 cents...»¹

Un autre moyen d'y parvenir est pourtant bien connu: **«La bonification du régime actuel afin de lui redonner son caractère universel»**.

«Alors que seulement 40 % des cotisants sont couverts par le régime actuel, il faut être complètement idiot ou tordu pour prétendre que seule une baisse de cotisation peut assurer son équilibre budgétaire.» affirme M. Poudrier.

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie rappelle qu'un retour à l'universalité de l'assurance-chômage est nécessaire et légitime alors que la caisse aura bientôt accumulé un surplus dépassant les 53 milliards de dollars. Il réclame:

- Un critère unique d'admissibilité de 350 heures;
- Un taux de prestations d'au moins 60 % du salaire;
- Un minimum de 35 semaines de prestations;
- Aucune exclusion de plus de 6 semaines.

¹ Extrait d'une lettre ouverte de la FCEI à la Commission de l'assurance-emploi du Canada le 2 novembre 2006
(voir http://www.cfib.ca/mcentrefr/communique/on110206_f.asp)

Renseignements: Denis Poudrier, coordonnateur
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
bureau: 819 566-5811